

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 13 février 1973

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

LA VISITE ROYALE

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE TRUDEAU-LOUGHEED

[Traduction]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme il a été convenu avec le premier ministre de l'Alberta, je voudrais déposer, en vertu de l'article 41(2) du Règlement, la correspondance échangée entre moi-même et M. Lougheed relativement à la visite royale en Alberta, au mois de juillet.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. PAPROSKI—L'INEXACTITUDE D'UNE RÉPONSE
RELATIVE AUX OURS POLAIRES

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Elle a trait à une réponse que j'ai obtenue, comme en fait foi le compte rendu à la page 4893 du 5 avril 1972 à ma question n° 1,184 au sujet du massacre des ours polaires. D'après l'adjoint au ministre, aucun ours polaire n'avait été abattu en 1971. Les chiffres publiés hier par le Conseil des Territoires du Nord-Ouest révèlent que 2,735 ours polaires ont été tués dans l'Est de l'Arctique durant une période de six ans, soit une moyenne de 450 ours par année.

Évidemment, les renseignements fournis par le gouvernement étaient inexacts et délibérément évasifs. Je signale la chose à la Chambre, car c'est un indice de l'irrévérence témoignée à la Chambre et je demande que le ministre intéressé fasse une enquête approfondie à ce sujet. Je trouve, monsieur l'Orateur, qu'en l'occurrence le ministre et ses fonctionnaires font clairement preuve de mépris à l'endroit du Parlement pour dissimuler une situation sur laquelle les conservationnistes et les amateurs de la nature attirent l'attention...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois interrompre le député. Il sait qu'aux termes du Règlement, un avis de son intention de soulever une question de privilège doit être signifié à la présidence. Comme aucun avis n'a été signifié, la question ne peut pas être examinée. Le député ne peut donc pas soulever la question de privilège dans les circonstances. Il voudrait peut-être donner avis d'une question de privilège qu'il soulèverait demain et la Chambre pourrait alors l'entendre.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

LIBÉRATION DE M. MARC CAYER

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, hier, le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) m'a posé une question au sujet de la date de libération de deux prisonniers canadiens au Vietnam. Je suis heureux d'informer la Chambre que M. Marc Cayer, qui avait été détenu cinq ans au Vietnam, a été confié au représentant du Canada à Hanoï, à 10 heures, heure locale, aujourd'hui, ce mardi 13 février 1973. Le premier rapport révèle que M. Cayer se porte bien et qu'il a hâte de rejoindre sa famille au Canada. Des fonctionnaires de mon ministère ont annoncé la bonne nouvelle tôt ce matin au père de M. Cayer.

Des dispositions ont été prises pour le retour au Canada de M. Cayer le plus tôt possible, compte tenu de sa condition après une longue captivité et de la nécessité possible d'un examen médical.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FINANCES

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE AU SUJET DE LA
DÉVALUATION DU DOLLAR AMÉRICAIN

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, à 10 h 30 hier soir, le secrétaire du Trésor des États-Unis a annoncé une dévaluation de 10 p. 100 du dollar américain. Il a annoncé aussi qu'une nouvelle mesure législative commerciale sera présentée sous peu au Congrès et que la taxe d'égalisation d'intérêts et les contrôles portant sur les capitaux seront supprimés progressivement, pour disparaître entièrement au plus tard à la fin de 1974. Le secrétaire Schultz m'a tenu au courant de l'évolution de la situation dans le courant de la journée d'hier et m'a informé de ses projets peu avant de les annoncer hier soir.

Cette initiative devrait contribuer à rétablir l'équilibre de la position des paiements internationaux américains. Un tel rétablissement est une condition sine qua non de la mise en œuvre des réformes fondamentales des systèmes monétaires et commerciaux en cours. L'équilibre de l'économie mondiale sera en fonction directe des réactions des pays dont les monnaies semblent avoir été fixées au-dessous de leur valeur réelle. Il sera bénéfique du point de vue mondial, et bien accueilli au Canada.

Nous sommes naturellement heureux qu'aucune mesure n'ait été prise pour restreindre le commerce. Nous le sommes également parce que les États-Unis se sont engagés à présenter sous peu au Congrès un bill détaillé sur le commerce visant à réduire les tarifs et les autres restrictions, et à augmenter le commerce en général.